



DEPARTEMENT DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 17 avril 2023

L'An deux mille vingt trois le 17 avril à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 11 avril 2023, s'est assemblé
En salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET,
Maire.

Présents : Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur
Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame
Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur
Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Michaël BORDG,
Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Madame Marie-Claude
BERTHELOT, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine
GARNIER, Madame Irène LEBLOND, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid
HAÏF, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur
Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame
Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur
Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Madame Christel DUBOIS, Madame
Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey
HALLIER

Absents excusés:

Monsieur Bernard MERY, pouvoir à Monsieur Karim BOURSALI, Monsieur Florent
GAVARIN, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Altaaf JIVRAJ, pouvoir à
Madame Edwige HERVIEUX, Madame Fatimata KAMARA, pouvoir à Monsieur
Albert PERSIL, Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI,
Madame Carole PHILIPPE, pouvoir à Madame Christel DUBOIS

Absents:

Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Madame Véronique
TSHIMANGA

Secrétaire : Clara BERMANN.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice,
lesquels sont au nombre de 43.

POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJETS 2023 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2023-04-17-37)

La ville de Mantes-la-Jolie est signataire du Contrat de ville du Mantois depuis le 25 juin 2015. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019, relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, a prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 la durée des contrats de ville, par un Protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Une nouvelle prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 a été actée dans la Loi de finances 2022.

A ce titre, la Ville est engagée dans une démarche de co-construction avec ses partenaires associatifs et institutionnels, qui œuvrent sur le « quartier prioritaire-Politique de la Ville ». Ces partenaires interviennent sur plusieurs axes inscrits dans le Contrat de Ville unique du Mantois : l'éducation, la cohésion sociale, l'emploi, l'insertion et le développement économique et le cadre de vie, en portant des actions avec et à destinations des habitants.

L'inscription de crédits spécifiques proposée par la Ville est un outil supplémentaire de mise en œuvre de la politique partenariale de développement social en direction des « quartiers prioritaires ».

La Ville a lancé son appel à projets spécifique du 03 janvier au 03 février 2023. Au regard des projets présentés et de l'étude technique par les services, la répartition de l'enveloppe budgétaire est proposée par la présente délibération, complément des financements par ailleurs octroyés pour certaines associations par l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Département des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, dans le cadre de ce même Contrat de Ville 2015-2023.

Trente-trois associations présentant cinquante-six (56) actions répondant au champ d'action inscrit dans l'Appel à Projet municipal Politique de la Ville ont ainsi été retenues sur la programmation 2023.

A cet effet, la Ville propose de cofinancer les associations pour les actions spécifiques présentées et qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes : culture, sport, éducation, parentalité, lien social, insertion et cadre de vie et santé.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations liées au titre de la Politique de la Ville, et d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens et tous les documents y afférents.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de ville 2015-2020, signé le 25 juin 2015, qui prévoit une programmation annuelle sous forme d'appels à projets,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, prorogeant la durée des Contrats de Ville jusqu'en décembre 2022,

Vu la loi de Finances 2022 portant sur la prorogation du Contrat de ville jusqu'en décembre 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal n° DELV-2022-11-28-07 du 28 novembre 2022 relative à l'avenant de prorogation du Contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu l'Appel à Projets spécifique adopté lors du Conseil municipal du 12 décembre 2022,

Considérant le vote du budget qui prévoit un cofinancement par la Ville de projets spécifiques portés par des associations,

Considérant le rôle prépondérant des associations dans le maintien et le développement de la cohésion sociale sur le territoire de la Ville,

Considérant les actions présentées à la clôture de l'Appel à Projets intervenue le 03 février 2023,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 37 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Madeleine GARNIER)

DECIDE :

- **d'accorder** aux associations listées ci-dessous les subventions au titre du contrat de Ville 2015-2022, prorogé jusque fin 2023, en réponse à l'Appel à Projets Politique de la Ville pour la programmation 2023, selon les thématiques suivantes :

Culture :

Associations	Actions	Montants
Collectif 12	Atelier de pratiques artistiques pour enfants et adolescents	1 000€
	Le Plein été	3 000€

Associations	Actions	Montants
Le Chaplin	Résidence d'artistes Tours de la Dalle Ronsard	1 000€
	FestiVal	1 000€
	Vacances créatives	1 000€
Tamerantong	Théâtre et éducation populaire à MLJ	1 000€
Association TXK	Ultimate Rap	1 000€

Sport :

Associations	Actions	Montants
Taekwondo Val de Seine	Tiers lieu éducatif et sportif	1 000€
	Tiers lieu éducatif et sportif (Axe Vétérans)	500€
	Tiers lieu éducatif et sportif (Axe Femmes)	500€
Mantes Futsal Kissman Club	Séjour de perfectionnement au Futsal en Mayenne	2 000€
Jeunesse et Diversité	Organisation de la 4 ^{ème} édition de la coupe des Nations Mantaises	2 500€
Mantes Muay Thai Club	Sport et Citoyenneté	2 000€
Sport Attitude 78	Sport et culture	9 000€
SSP	All Day Week	4 000€
Au service du monde	Yvelines Olympiades 1 ^{ère} édition	1 210€
FC Mantois	Football au féminin « Ma place sur le City du Quartier »	7 000€
	Mon Football autrement	7 000€
FRAGFIT	Thématique Culturelle Sportive environnementale	1 500€
ASM	Fête le Mur AS Mantaise Tennis	1 000€
ASM	Mantois Sport en Seine Hors VVV	8 000€
	Mantes Sport en Seine VVV	8 000€

Education :

Associations	Actions	Montants
Eveil Mat'Ins	Sociabilisation de l'enfant et aide à la parentalité	4 000€
Sigma F	Objectif BAC	2 000€
	Sigma Up	3 000€
	Sigma Sup	1 000€
KJPF	Education Parentale	1 500€
Ensemble il me semble	Cité rencontre prévention	1 000€
APCIA	Éducation et culture du cœur	2 000€
Robotik Kids	Robotique	5 000€
SSAAD	Médiation scolaire éducative et familiale	1 000€
	Accompagnement à la scolarité	2 000€
EIAPIC	J'ai un projet donc je suis	2 000€
	Sur les chemins de la citoyenneté	2 000€
	S'informer pour mieux s'orienter	2 000€

Parentalité :

Associations	Actions	Montants
Collectif des Femmes des Garennes	BAOBAB	3 000€
EIAPIC	Atelier parents-enfants Et si on jouait ?	2 000€

Lien social :

Associations	Actions	Montants
CHPM	Médiation sociale	1 500€
Collectif des femmes des Garennes	Séjour découverte au Puy du Fou	4 000€
RAP2D Réseau d'accompagnement	Sensibilisation au développement durable	2 000€
GUT FAMILY	Au cœur des Inventeurs	1 000€
KJPF	Médiation sociale	1 000€
SSAAD	Atelier sociolinguistique autonomie	2 000€
Association Famille Mantaise (AFM)	Écologie	1 000€
Jeunesse Physicien	Phyz Cup	1 000€
CIDFF	Accès aux droits et accompagnement aux démarches administratives Mantes-la-Jolie	1 940€

Insertion :

Associations	Actions	Montants
IFDEV	Lutter contre la fracture numérique	1 250€
	Cours du soir	1 250€
Cœur du Fouta	4 ^{ème} Promotion Citoyennes et Engagées	3 000€
	La couture comme levier d'insertion citoyen et solidaire	3 000€
	Incubateur. Les créatrices ambitieuses	3 000€
SSAAD	Atelier « Initiation à l'informatique et au numérique »	500€
KJPF	ASL Autonomie et Pré-Emploi	1 500€
AET	3 Actions : 1) Prêt de vélo pour les jeunes du PRIJ 2) Chantier insertion vélos 3) Atelier Auto Réparation	1 500€

Santé :

Associations	Actions	Montants
FC Mantois	Ma santé avant tout	10 000€
Handi New Vision	Sensibilisation au handicap visuel	1 500€

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout document y afférent.

PUBLIE, le 24/04/2023

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20230417-lmc129664A-DE-1-1

Date de télétransmission : 25 avril 2023

Le Maire ,

Raphaël COGNET